

ANNECY

BONNEVILLE

CHAMBÉRY

GRENOBLE

GRÉSY-SUR-AIX

SALLANCHES

THONON-LES-BAINS

VILLE-LA-GRAND

GENÈVE

## **A.S.L GLASS**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €

4 rue Chantemerle

**74100 VILLE LA GRAND**

RCS THONON LES BAINS 892 999 426

### **Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux comptes sur la transformation de la société A.S.L GLASS, Société à Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée**

#### **COFIDEST AUDIT**

Arcopole A  
2 impasse de la Source  
74200 Thonon-les-Bains  
04 50 71 62 66

COFIDEST.COM



A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code par décision de l'associé unique en date du 16 janvier 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de la société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur des avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

#### **MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

---

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023 qui n'ont fait l'objet de notre part, ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un bénéfice de **16 448 €** et des capitaux propres de **33 804 €**, incluant le capital social de **5 000 €**. En conséquence, les capitaux propres de la société au 30 septembre 2023 sont supérieurs au capital social.

#### **MISSION DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION**

---

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

COFIDEST.COM



La valeur des biens composant l'actif social est résumée ci-dessous :

- les immobilisations brutes s'élèvent au 30 septembre 2023 à **74 003 €**,
- les disponibilités s'élèvent au 30 septembre 2023 à hauteur de **130 576 €**.
- Les créances clients s'élèvent au 30 septembre 2023 à hauteur de **78 105 €**.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à THONON LES BAINS,

Le 19 février 2024

Le commissaire aux comptes et à la transformation

SAS COFIDEST AUDIT

Cyrille FAYETTE

Associé